

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 2 mai 2023 à 19 h  
4555, rue de Verdun**

---

**PRÉSENCES :**

M<sup>me</sup> Marie-Andrée Mauger, mairesse d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Véronique Tremblay, conseillère de la ville  
M. Sterling Downey, conseiller de la ville  
M. Enrique Machado, conseiller d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Céline-Audrey Beauregard, conseillère d'arrondissement  
M. Benoit Gratton, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>me</sup> Annick Duchesne, directrice de l'arrondissement par intérim  
M<sup>me</sup> Marlène Gagnon, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M<sup>me</sup> Diane Vallée, conseillère en planification;  
M. André Lavoie, directeur des services administratifs par intérim  
M. Daniel Potvin, directeur du développement du territoire et des études techniques par intérim  
M. Martin Roberge, directeur des travaux publics  
M. Stéphane Rodrigue, commandant du poste de quartier n° 16, SPVM  
M<sup>e</sup> Mario Gerbeau, secrétaire d'arrondissement

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 03.

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse exerce toujours son droit de vote prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Communication de la présidente au public**

La mairesse communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 03 à 19 h 17.

10.01

---

**Présentation thématique sur « L'humain au cœur du bâti »**

À l'aide d'un document de format *Présentation* qui est projeté sur écran, la conseillère en planification, M<sup>me</sup> Diane Vallée, fait une présentation sur ce projet au cours de la période s'étendant de 19 h 17 à 19 h 32.

10.02

**CA23 210088**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil d'arrondissement sous réserve d'y retrancher les points n<sup>os</sup> 40.02 et 40.03.

10.03

---

**CA23 210089**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2023 à 19 h**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2023, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.04

---

**Communications des conseillers au public**

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 33 à 19 h 51.

10.05

---

**Première période de questions du public**

La première période de questions se tient de 19 h 51 à 20 h 33 en ce qui a trait aux questions du public et de 20 h 33 à 21 h 07 en ce qui a trait aux questions écrites dont le secrétaire d'arrondissement donne lecture. Un total de 10 personnes posent une question en direct au conseil et 14 questions écrites sont lues.

10.06

---

## CA23 210090

### Déclaration pour le *Défi pissenlits*

Attendu que le mois de mai est maintenant reconnu à l'international comme, le « *No Mow May* », connu au Québec sous les termes *Défi pissenlits* et *Mai sans tondeuse*;

Attendu que le *Plan Climat 2020-2030* de la Ville de Montréal mise sur la préservation de la biodiversité dans les centres urbains;

Attendu que la métropole s'engage à travers le *Plan Montréal : territoire de biodiversité* par la protection des pollinisateurs 2022-2027 à favoriser l'habitat des pollinisateurs et à en diminuer le déclin;

Attendu que le *Plan local de développement durable 2016-2020* de Verdun avait déjà comme objectif de protéger et d'enrichir la forêt urbaine et la biodiversité;

Attendu que la stratégie d'agriculture urbaine de la Ville de Montréal nous encourage à développer notre « réflexe pollinisateur » consistant à tenir compte des besoins des pollinisateurs, notamment de toutes les étapes de leur cycle vital, dans l'ensemble des activités d'aménagement et d'entretien des espaces verts.

Attendu qu'une étude du Centre de recherche sur les interactions bassins versants / écosystèmes aquatiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières démontre que la tonte détériore notre biodiversité et que la tonte de haute intensité réduit le nombre d'invertébrés et appauvrit également la diversité végétale.

Attendu que le pissenlit est une source importante de pollen et de nectar pour les abeilles;

Attendu que 35 % de notre garde-manger dépend des insectes pollinisateurs, dont les abeilles;

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

### ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. que l'arrondissement de Verdun participe au *Défi pissenlits* aux côtés de dizaines de municipalités pour démontrer son appui à la protection de la biodiversité et à la gestion écologique des pelouses;
2. que l'arrondissement de Verdun s'engage à retarder la première tonte afin de laisser les premières fleurs sauvages de la saison fleurir sur les pelouses de ses parcs et espaces verts, à l'exception des terrains sportifs et aires de jeux pour enfants;
3. que l'arrondissement de Verdun encourage les résident.e.s, entreprises et institutions à participer au *Défi pissenlits* en retardant la première tonte de leur pelouse;
4. que l'arrondissement de Verdun travaille de concert avec ses partenaires, dont la Maison de l'environnement de Verdun, pour faire la promotion de ce geste fort pour la biodiversité et pour sensibiliser la population à la gestion écologique des pelouses.

15.01

---

## CA23 210091

### Déclaration pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

Attendu que la *Fondation Émergence* lançait en 2003 la première *Journée nationale contre l'homophobie*, devenue Journée internationale le 17 mai 2006. Cette date correspond à la date

à laquelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a retiré, en 1990, l'homosexualité de la liste des maladies mentales;

Attendu que la *Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie* se tiendra le 17 mai 2023;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2005) dont un des principes est de combattre toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur le sexe et sur l'orientation sexuelle;

Attendu que la *Déclaration de Montréal sur les droits humains des lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels* a été adoptée en 2007 lors d'une réunion internationale tenue à Montréal. Il s'agit d'un document pour les droits humains des lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels ainsi que des personnes intersexuées;

Attendu qu'en avril 2021, la Ville de Montréal a modifié sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* pour y inclure les discriminations fondées sur l'identité et l'expression de genre, la lesbophobie et la transphobie, parmi les formes de discriminations qu'elle combat;

Attendu que des centaines de municipalités au Québec soulignent la *Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie*, par résolution du conseil municipal;

Attendu qu'en 2018 les membres du conseil de Verdun ont dévoilé un banc aux couleurs de l'arc-en-ciel à l'entrée de la mairie de l'arrondissement. Ce banc a été conçu et peint par des membres de *Parapluie arc-en-ciel LGBTQ*, un organisme qui regroupe des jeunes d'orientation ou d'identité sexuelle différentes, élèves à l'*Académie Beurling*.

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. que l'arrondissement de Verdun souligne la *Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie* le 17 mai 2023 et sensibilise la population à l'importance de lutter contre toutes les formes de discrimination, à l'encontre de nos concitoyennes et concitoyens LGBTQ2+;
2. que l'arrondissement de Verdun s'engage envers les communautés LGBTQ2+ et met en place des actions pour devenir une ville plus inclusive et lutter contre les préjugés et les discriminations.

15.02

---

## CA23 210092

**Accorder une contribution financière à *Nature Action Québec* au montant de 8 250,00 \$, sans taxes applicables, pour la gestion du programme de subvention de couches lavables et du programme de subvention de produits hygiéniques durables à Verdun pour l'année 2023 et approuver un projet de convention à cet effet. (1232198002)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière à *Nature-Action Québec inc.* au montant de 8 250,00 \$, sans taxes applicables, pour la gestion du programme de subvention de couches lavables et du programme de subvention de produits hygiéniques durables à Verdun pour l'année 2023;
2. d'approuver le projet de convention à cet effet joint au dossier décisionnel;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.01 1232198002

---

### CA23 210093

**Accorder un contrat à l'entreprise *Motexa inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux de végétalisation des rives du Parc Lacoursière / Dépense totale de 563 982,04 \$, taxes, contingences et incidences comprises (contrat : 494 942,08 \$; contingences : 49 494,21 \$ et incidences : 19 545,75 \$) - Appel d'offres public S23-007, 5 soumissionnaires.(1238753002)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 563 982,04 (contingences, incidences et taxes comprises);
2. d'accorder à l'entreprise *Motexa inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution des travaux de végétalisation des rives du Parc Lacoursière au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 494 942,08 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public n° S23-007;
3. d'autoriser une dépense de 49 494,21 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 19 545,75 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget d'incidences;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.02 1238753002

---

### CA23 21 0094

**Accorder un contrat à *Afcor Construction inc.* ayant pour objet le réaménagement partiel du chalet de parc Beurling / Dépense totale de 1 153 199,26 \$ taxes incluses (contrat : 977 287,50 \$; contingences : 146 593,13 \$ et incidences : 29 318,63 \$) / Appel d'offres public S22-020 - deux (2) soumissionnaires / Autoriser un virement budgétaire de 60 003,51 \$ net de ristourne de taxes provenant du budget du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le cadre du programme de protection des immeubles de compétence locale - chalets de parcs et le programme d'accessibilité universelle pour les services professionnels. (1233678001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 1 153 199,26 \$ (contingences, incidences et taxes comprises);

2. d'accorder un contrat à l'entreprise *Afcor Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, ayant pour objet l'exécution des travaux de réaménagement partiel du chalet du parc Beurling au montant de 977 287,50 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public n° S22-020;
3. d'autoriser une dépense de 146 593,13 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 29 318,63 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget d'incidences;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée en partie par le programme de réfection des immeubles de compétence locale - chalets de parc du Service de la gestion et de la planification immobilière, et en partie par l'arrondissement;
6. d'autoriser un virement budgétaire de 60 003,51 \$ net de ristourne de taxes provenant du budget du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le cadre du programme de protection des immeubles de compétence locale - chalets de parcs et le programme d'accessibilité universelle pour les services professionnels.

20.03 1233678001

---

### CA23 210095

**Accorder une subvention au montant maximum de 192 000 \$ à la Société de développement commercial Wellington (SDCW) en vertu du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2023)* (RCA23 210002) et autoriser la signature de la convention à cette fin. (1236811001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une subvention au montant maximal de 192 000 \$ à la Société de développement commercial Wellington (SDCW) en vertu du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2023)* (RCA23 210002);
2. d'approuver la convention intervenue avec la Société de développement commercial Wellington (SDCW) à cet effet.

20.04 1236811001

---

### CA23 210096

**Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mars 2023. (1237148006)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures

non associées à un bon de commande pour la période de mars 2023.

30.01 1237148006

---

### **CA23 210097**

**Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de mars 2023. (1237148007)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de mars 2023.

30.02 1237148007

---

### **CA23 210098**

**Dépôt des rapports budgétaires pour la période de mars 2023. (1237148008)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de mars 2023 par la Direction des services administratifs, et ce, à titre informatif.

30.03 1237148008

---

### **CA23 210099**

**Accorder le solde de la contribution financière 2022 aux organismes reconnus identifiés au présent dossier, dans le cadre du *Programme d'assistance financière 2022*, pour un total de 353 854 \$. (1239017001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder, dans le cadre du *Programme d'assistance financière 2022*, le solde de la contribution financière 2022 totalisant la somme de 299 199,00 \$ répartie de la façon indiquée ci-contre aux organismes suivants, lesquels sont reconnus par l'arrondissement :

- Corporation l'Espoir (F129453) : 289,00 \$;
- L'Ancre des jeunes (F129392) : 2 193,00 \$;
- Services communautaires collectifs / Collective Community Services (F1479387) : 5 056,00 \$;

• BGC Dawson (F129837) :	29 835,00 \$;
• Groupe Animaction (F137428) :	27 335,00 \$;
• J'apprends avec mon enfant (F131501) :	1 542,00 \$;
• Maison de jeunes le Point de mire (F129407) :	15 175,00 \$;
• Maison des familles de Verdun inc. (F127360) :	5 153,00 \$;
• Nouvelles connections pour un brillant futur (F665682) :	20 091,00 \$;
• Pause Parents-Enfants de Verdun inc. (F129382) :	3 585,00 \$;
• Le repère des jeunes L'Île-des-Sœurs (F129389) :	2 823,00 \$;
• Girl Guides of Canada (F144647) :	692,00 \$;
• Toujours ensemble inc. (F129386) :	27 715,00 \$;
• Grandir sans frontières (F417237) :	3 153,00 \$;
• Académie de ballet de Verdun (F147545) :	1 989,00 \$;
• L'École de cirque de Verdun (F113779) :	12 094,00 \$;
• Chorale Chantefleurs (F323013) :	97,00 \$;
• Harmonie Richelieu Verdun (F147624) :	1 381,00 \$;
• Centre de culture arabe de Verdun (F154320) :	6 042,00 \$;
• Maison d'accueil des nouveaux arrivants-Île des Sœurs (MANA) (F537542) :	629,00 \$;
• École chinoise Nouveau Siècle (F147567) :	22 579,00 \$;
• Association du hockey mineur de Verdun (F129394) :	21 240,00 \$;
• Association du soccer mineur de Verdun 1976 ltée (F148115) :	27 048,00 \$;
• Camp Énergie (F154319) :	27 669,00 \$;
• Club judo Verdun (F147548) :	2 191,00 \$;
• Club de rugby Montreal Irish (RFC):	961,00 \$;
• Club de patinage artistique de Verdun (F147809) :	3 278,00 \$;
• Karaté communautaire Shotokan Verdun (F147574) :	1 859,00 \$;
• Le club CALAC Richelieu LaSalle inc. (F148061) :	3 991,00 \$;
• Les Amateurs du baseball mineur de Verdun (F147526) :	13 670,00 \$;
• Le club des sports D.J. inc. (F133411) :	4 007,00 \$;
• Ultimate Grand Montréal (F148031) :	1 666,00 \$;
• Groupe Scout Notre-Dame-de-Lourdes (District Montréal métropolitain inc.) (F147810) :	2 171,00 \$;

cet octroi étant toutefois conditionnel à ce que chaque organisme accorde la primauté du français dans ses communications officielles ainsi que sur son site Internet;

2. d'accorder, dans le cadre du *Programme d'assistance financière 2022*, volet glace, le solde de la contribution financière 2022 totalisant la somme de 54 655,00 \$ répartie de la façon indiquée ci-contre aux organismes suivants, lesquels sont reconnus par l'arrondissement :

• Association du hockey mineur de Verdun (F129394) :	33 900,00 \$;
• Club de patinage artistique de Verdun (F147809) :	20 755,00 \$;

cet octroi étant toutefois conditionnel à ce que chaque organisme accorde la primauté du français dans ses communications officielles ainsi que sur son site Internet;

3. d'imputer cette dépense selon les informations inscrites au sommaire décisionnel.

30.04 1239017001

---

## CA23 210100

**Accorder une contribution financière de 1 500 \$, non taxable, à La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Trinité, dans le cadre de ses activités pour la saison estivale 2023, lesquelles se tiendront à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. (1234637003)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



1. d'accorder une contribution financière de 1 500 \$, non taxable, à *La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Trinité*, et ce, dans le cadre de ses activités pour la saison estivale 2023 lesquelles se tiendront à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

30.05 1234637003

---

### CA23 210101

**Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 400,00 \$ au *Regroupement des éco-quartiers (REQ)* afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale « *La Patrouille verte* » dans l'arrondissement de Verdun, durant l'été 2023. (1232198003)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 400,00 \$ au *Regroupement des éco-quartiers (REQ)* afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale « *La Patrouille verte* » dans l'arrondissement de Verdun, durant l'été 2023;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

30.06 1232198003

---

### CA23 210102

**Accorder une contribution financière de 1 000 \$, non taxable, au *Carrefour jeunesse-emploi de Verdun*, dans le cadre de ses activités « *Cet été on y va. En vélo!* » pour la saison estivale 2023, lesquelles se tiendront dans le parc Wilson et à proximité de l'École de cirque de Verdun. (1234955005)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière de 1 000 \$, non taxable, au *Carrefour jeunesse-emploi de Verdun*, dans le cadre de ses activités « *Cet été on y va. En vélo!* » pour la saison estivale 2023, lesquelles se tiendront au parc Wilson;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

30.07 1234955005

---

**CA23 210103**

**Adoption, avec changements, du Règlement modifiant le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA23 210005). (1239641001)**

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* par le conseiller Benoît Gratton à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement le 4 avril dernier;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* » par le conseiller Benoît Gratton lors de la même séance;

Attendu que le changement suivant a été apporté entre le projet de règlement soumis pour adoption et celui qui a été déposé le 4 avril dernier :

- de ne plus abroger l'article 40.1, mais plutôt de le modifier en retirant les mots « dans une cave ». L'article se lira comme suit :  
« Constitue une nuisance et est prohibé, pour une personne, le fait d'aménager un logement ou une partie d'un logement dans un accessoire »;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, avec changements, le *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA23 210005).

40.01 1239641001

---

**Dépôt du projet de règlement – Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels**

Ce point a été retranché de l'ordre du jour.

40.02 1235291001

---

**Adoption du Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-130P1)**

Ce point a été retranché de l'ordre du jour.

40.03 1235291002

---

## CA23 210104

**Demande de dérogation mineure à la largeur minimale requise pour le frontage du lot et d'un futur bâtiment résidentiel à la grille de zonage H01-56 afin de permettre un frontage de lot et une largeur de bâtiment de 6,99 m au lieu de 7 m - Lot n° 3 638 067. (1237325001)**

La mairesse invite toute personne intéressée à se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure. Aucun membre de l'assistance n'intervient.

Considérant que la bonne foi du requérant est prouvée puisqu'il souhaite corriger la situation;

Considérant que la dérogation ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni les exceptions ne s'appliquant pas à une dérogation mineure;

Considérant que la situation cause un préjudice sérieux au requérant puisqu'il ne peut développer le terrain à des fins résidentielles conformément aux dispositions de la grille des usages et des normes applicables, malgré son intention de pallier à une lacune en logements;

Considérant l'impossibilité de se conformer au *Règlement de zonage* (1700);

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, des propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété, car la reconnaissance du centimètre manquant au lot visé n'a aucun effet sur la servitude de passage conservée desservant le bâtiment;

Considérant que la dérogation n'entre pas en conflit avec les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que la dérogation mineure est demandée sous un motif autre qu'une raison financière.

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accorder la demande de dérogation mineure pour régulariser la largeur minimale requise pour le frontage du lot et d'un futur bâtiment résidentiel, de 6,99 m au lieu de 7 m, sur le terrain vacant formé du lot 3 638 067 du cadastre du Québec.

40.04 1237325001

---

## CA23 210105

**Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment sur le terrain situé au 120, chemin de la Pointe-Sud. (1239855002)**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 25 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700) et à l'avis favorable avec condition du comité consultatif d'urbanisme, les plans, les élévations et les coupes préparés par Alexandre Bernier, architecte; déposés, puis estampillés et datés du 18 avril 2023 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre la construction d'un bâtiment sur le terrain situé

au 120, chemin de la Pointe-Sud.

40.05 1239855002

---

**CA23 210106**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'ajouter la définition de « hôtel ». (1235999002)**

Avis de motion est donné par le conseiller Benoit Gratton de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'ajouter la définition de « hôtel »*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'ajouter la définition de « hôtel »*.

40.06 1235999002

---

**CA23 210107**

**Adoption du *Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'ajouter la définition de « hôtel »* (1700-130P)**

Attendu qu'en vertu de l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la ville, prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ci-après désignée « la loi », sur le zonage et le lotissement, à l'exception de celles visées aux articles 117.1 à 117.16 de la loi, ainsi que sur les matières visées aux sections VI, VII, VIII, X et XI du chapitre IV du titre I de la loi;

Attendu que suivant les articles 123 et 124 de la loi, le conseil d'arrondissement doit, aux fins de la modification d'un règlement de zonage, adopter un projet de règlement;

Attendu que suivant l'article suivant l'article 125 de la loi, l'arrondissement tient une assemblée publique sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné celle-ci;

Attendu qu'en vertu de l'article 37 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005), le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques de consultation qui doivent être tenues en vertu de la loi est délégué au secrétaire d'arrondissement.

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le *Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700-130P)* dont l'objet consiste à ajouter la définition du mot « hôtel ».

40.07 1235999002

---

### CA23 210108

#### **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement relatif à la circulation des véhicules lourds. (1239336002)**

Avis de motion est donné par le conseiller Benoit Gratton de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement relatif à la circulation des véhicules lourds* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement relatif à la circulation des véhicules lourds* ».

40.08 1239336002

---

### CA23 210109

**Adoption en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI)*, d'une résolution afin de permettre l'ouverture, en usage additionnel au groupe d'usages « habitation », d'une clinique médico-esthétique dans le logement du rez-de-chaussée (RDC) du bâtiment situé au 3531, rue Wellington dépassant ainsi la superficie de plancher maximale autorisée dédiée à l'usage additionnel et dépassant le nombre d'employés résidant à l'extérieur du logement. (1229641004)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

d'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI)*, une résolution afin de permettre l'ouverture, en usage additionnel au groupe d'usages « habitation », d'une clinique médico-esthétique dans le logement du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 3531, rue Wellington dépassant ainsi la superficie de plancher maximale autorisée dédiée à l'usage additionnel et dépassant le nombre d'employés résidant à l'extérieur du logement.

#### **SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 152 679 illustré à l'annexe A jointe au présent sommaire.

## **SECTION II**

### **AUTORISATIONS**

2. Malgré l'article 36.7 du *Règlement de zonage* (1700), le rez-de-chaussée existant peut être occupé par un usage additionnel « services professionnels et spécialisés » et « soins personnels » de la classe d'usages c1, à l'usage « habitation » aux conditions suivantes :

- a) la superficie totale de plancher occupée par l'usage additionnel ne dépasse pas le tiers de la superficie totale de plancher du logement jusqu'à un maximum de cent (100) mètres carrés;
- b) la vente de produits est interdite, à l'exception de ceux reliés à l'usage additionnel;
- c) au plus cinq (5) personnes résidant à l'extérieur du logement peuvent travailler dans celui-ci afin d'exercer l'usage additionnel.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

## **SECTION III**

### **CONDITIONS LIÉES À LA TRANSFORMATION ET À L'OCCUPATION DU BÂTIMENT**

3. Une plate-forme élévatrice ou une rampe d'accès universelle devra être construite près du stationnement privé arrière pour permettre d'accéder au logement du rez-de-chaussée par la porte arrière du logement.

4. La cour latérale doit faire l'objet d'une plantation de deux (2) arbres à petit ou moyen déploiement.

5. D'exiger, avant l'émission d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment, une lettre d'engagement du propriétaire visant à ne pas ajouter de cloisons ainsi qu'à conserver les boiseries d'origine existantes ou à les restaurer à l'identique si des travaux de mise aux normes devraient être nécessaires.

## **SECTION IV**

### **DÉLAI DE RÉALISATION**

6. Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

7. L'usage visé par la présente résolution devra débuter dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

## **SECTION V**

### **DISPOSITIONS FINALES**

8. Les plans et illustrations du cahier de PPCMOI de l'annexe A sont présentés à titre indicatif.

---

Annexe A  
Illustration du terrain formé du lot 1 152 679

---

## **VOTE**

**Votent en faveur :** la mairesse, les conseillères Véronique Tremblay et Céline-Audrey Beaugard ainsi que les conseillers Enrique Machado et Benoit Gratton;

**Vote contre :** le conseiller Sterling Downey.

40.09 1229641004

---

### CA23 210110

**Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre un agrandissement de deux étages à l'arrière du bâtiment ainsi que l'ajout et la modification d'ouvertures au bâtiment situé au 3801, rue Claude. (1239855001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beaugard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 25 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700) et à l'avis favorable avec condition du comité consultatif d'urbanisme, les plans, les élévations et les coupes préparés par Gabrielle Roberge, architecte; déposés, puis estampillés et datés du 18 avril 2023 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre la modification de composantes architecturales et l'agrandissement d'un bâtiment sur au 3801, rue Claude.

40.10 1239855001

---

### CA23 210111

**Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1234955004)**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics suivants :

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Fête des voisins	citoyens et organismes multiples	multiples: rues, ruelles et parcs stationnement 36, à l'Auditorium de Verdun, situé au 4110, boulevard LaSalle	samedi, 3 juin 2023 de 8 h 30 à 19 h 30 mardi 23 mai 2023 vendredi 26 mai 2023 dimanche 28 mai 2023 dimanche 4 juin 2023 dimanche 11 juin 2023 dimanche 25 juin 2023 mercredi 28 juin 2023 lundi 3 juillet 2023 mercredi 13 juillet 2023 mercredi 19 juillet 2023 dimanche 23 juillet 2023 vendredi 4 août 2023 samedi 5 août 2023 dimanche 6 août 2023 lundi 7 août 2023 de 7 h à 22 h 30
Alliance	<i>Alliance de Montréal</i>		1) entre le mercredi 5 juin 2023 et le jeudi 31 août 2023
Cet été on y va en vélo !	<i>Carrefour jeunesse emploi de Verdun</i>	1) Installation de 2 conteneurs: près de l'École de cirque de Verdun, située au 5190, boulevard LaSalle	

		2) Événement: parc Wilson, situé au 1075, rue Brown	2) jeudi 6 juillet et vendredi 7 juillet 2023, entre 9 h et 15 h 30
		3) Événement: à proximité des conteneurs	3) tous les mercredis, jeudis et vendredis, du mercredi 5 juillet au jeudi 31 août 2023 entre 9 h et 16 h
Marché estival	<i>Le Grand Potager</i>	serres municipales, situées au 7000, boulevard LaSalle	samedi 3 juin 2023 dimanche 4 juin 2023 de 10 h à 17 h
Distribution gratuite de composte	<i>Maison de l'environnement</i>	1) devant les serres municipales, situées au 7000, boulevard LaSalle	samedi 13 mai 2023 10 h à 16 h
Distribution un arbre dans mon quartier (UAPMQ)	<i>Maison de l'environnement</i>	2) au cul de sac de la rue de Gaspé, face à l'École primaire Île-des-Sœurs, située au 530, rue de Gaspé	En cas d'intempéries, reporté au dimanche 14 mai 2023.
		terrain adjacent à La Maison de l'environnement, située au 763, 1 <sup>re</sup> Avenue	mardi 20 juin 2023 de 13 h à 9 h
		1) plateaux sportifs du parc Arthur-Therrien, situé au 3750, boulevard Géatan-Laberge (terrains de baseball, football et de basketball, skateparc, terrains de tennis)	1) vendredi 26 mai 2023 8 h 30 à 15 h 30
Journée plein air	<i>École secondaire Monseigneur-Richard</i>	2) Parcours de 5km: pistes cyclables et piétonnes, entre l'École secondaire Monseigneur-Richard et la rue Beatty (côté boulevard LaSalle et de la rue Beatty à l'École secondaire Monseigneur-Richard (côté fleuve)	2) vendredi 26 mai 2023 de 9 h 30 à 10 h 30
Activité prévention: Angle mort	Poste de quartier 16 - SPVM	devant la mairie d'arrondissement, située au 4555, rue de Verdun	mercredi 17 mai 2023 de 11 h à 14 h
Balconade	<i>La Chasse-Balcon</i>	trottoir devant la résidence du 363, 5 <sup>e</sup> Avenue	jeudi 25 mai 2023 de 17 h à 18 h 15
Programmation estivale - Verdun actif	<i>Arrondissement de Verdun</i>	piste de danse de l'îlot John-Gallagher, situé au 6500, boulevard LaSalle	samedi 13 mai au dimanche 15 octobre 2023 de 8 h à 22 h
		1) rassemblement devant la Bibliothèque Jacqueline-De Repentigny, située au 5955, rue Bannantyne	1) samedi 27 mai 2023 de 12 h 30 à 13 h
Défilé de la rébellion	<i>Murmurations</i>	2) défilé	2) samedi 27 mai 2023 de 13 h à 14 h
			En cas d'intempéries, l'événement aura lieu le dimanche 28 mai 2023, 1) de 12 h 30 à 13 h 2) 13 h à 14 h

et ce en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012);*
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);*
- *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (RCA22 210013);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (RCA06 210012);*
- *Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735).*



**CA23 210112**

**Édicter une ordonnance relative à la réalisation de travaux dans le cadre du chantier de l'agrandissement de l'hôpital de Verdun (3922-4000, boulevard LaSalle, permis 3001420353-21) en dehors des périodes permises par la réglementation. (1239198002)**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 48 du *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012), une ordonnance afin de permettre la réalisation des travaux dans le cadre du chantier de l'agrandissement de l'hôpital de Verdun situé au 3922-4000, boulevard LaSalle en dehors des périodes permises par la réglementation en vigueur, le mercredi 3 mai 2023 ou le jeudi 4 mai 2023.

40.12 1239198002

---

**CA23 210113**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement autorisant l'occupation et l'agrandissement du bâtiment situé au 1610, rue Stephens à des fins de garderie.* (1235291003)**

Avis de motion est donné par le conseiller Benoit Gratton de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement autorisant l'occupation et l'agrandissement du bâtiment situé au 1610, rue Stephens à des fins de garderie* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant l'occupation et l'agrandissement du bâtiment situé au 1610, rue Stephens à des fins de garderie* ».

40.13 1235291003

---

**CA23 210114**

**Dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 21 mars au 14 avril 2023. (1237579003)**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement ou qui ont un impact significatif sur la communauté verdunoise qui ont été inscrits à l'ordre du jour des séances du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 21 mars au 14 avril 2023.

60.01 1237579003

---

### **CA23 210115**

**Dépôt de la réponse du secrétaire d'arrondissement relative à la réception d'un projet de pétition en vertu de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (Piétonniser la rue Wellington en permanence). (1231908013)**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun sur la recevabilité du projet de pétition concernant la piétonnisation en permanence de la rue Wellington, et ce, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

60.02 1231908013

---

### **Seconde période de questions du public**

La seconde période de questions se tient de 21 h 30 à 21 h 33. Une seule personne pose quelques questions au conseil à cette occasion.

70.01

---

### **Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.02

---

### **Communications des conseillers au public**

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 21 h 34 à 21 h 36.

70.03

---

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 21 h 36.

70.04

---

**MARIE-ANDRÉE MAUGER**  
MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT

---

**MARIO GERBEAU**  
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT